

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE DE MARINGES (LOIRE)

SÉANCE ORDINAIRE DU 02 MAI 2024

N° 2024/05.07

L'an deux mil vingt-quatre et le 2 mai, à 20 heures trente minutes, le conseil municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur François DUMONT.

Nombre de membres afférents au conseil municipal : 15

Nombre de membres en exercice : 14

Nombre de membres qui ont pris part à la délibération : 11 + 2 pouvoirs

Date de convocation : 19/04/2024

PRÉSENTS : M. DUMONT François, Mme THEVENON NICOLI Blandine, M. CROZIER Bernard, Mme PELLETIER Catherine, M. TOINON Alain, Mme CHALANDON Nicole, M. MALIGEAY Fabien, M. PONCET Jean-Marc, M. ASSOGBA Guillaume, Mme DOLBAU Marie-Noëlle, M. CŒUR Sébastien.

EXCUSÉES ET REPRÉSENTÉES : Mme PENVEN-DE-MARI Marie-Hélène (Pouvoir à Mme CHALANDON Nicole), Mme JOLY Marie-France (Pouvoir à M. TOINON Alain)

ABSENT : M. GARNIER Philippe.

Secrétaire élue : Mme PELLETIER Catherine.

Objet de la délibération: **ADHESION DE LA COMMUNE D'EPERCIEUX-SAINT-PAUL - APPROBATION DE LA MODIFICATION A APPORTER AUX STATUTS DU SYNDICAT MIXTE DES EAUX DES MONTS DU LYONNAIS ET DE LA BASSE VALLEE DU GIER**

Monsieur le Maire soumet au Conseil Municipal la délibération du 22 mars 2024 prise par le Comité du Syndicat Mixte des Eaux des Monts du Lyonnais et de la Basse Vallée du Gier acceptant l'adhésion, à compter du 1^{er} Janvier 2025 de la commune d'Epercieux-Saint-Paul, et demandant la modification des statuts du Syndicat pour la prise en compte de l'extension du périmètre syndical.

La modification, dans l'article 1 des statuts, est la suivante :

Pour le Département de la Loire

- ✓ **25 Communes** : Bussières, Chatelus, Chevrières, Civens, Cottance, *Epercieux-Saint-Paul*, Essertines-en-Donzy, Jas, Maringes, Montchal, Néronde, Panissières, Pouilly-les-Feurs, Rozier-en-Donzy, Saint-Barthélémy-Lestra, Saint-Cyr-les-Vignes, Saint-Denis-sur-Coise, Saint-Martin-Lestra, Saint-Médard-en-Forez, Sainte-Agathe-en-Donzy, Salt-en-Donzy, Salvizinet, Valeille, Violay, Virigneux.

Monsieur le Maire propose à l'assemblée d'approuver cette modification envisagée par le Comité Syndical.

Le Conseil Municipal après avoir pris connaissance de la délibération du Comité du Syndicat Mixte des Eaux des Monts du Lyonnais et de la Basse Vallée du Gier, en date du 22 mars 2024 :

- **APPROUVE** la modification des statuts du Syndicat pour la prise en compte de l'extension du périmètre syndical conformément à la délibération du Comité Syndical du 22 mars 2024,
- **PREND ACTE** que l'adhésion de la Commune d'Epercieux-Saint-Paul sera effective à compter du 1^{er} janvier 2025,
- **SOMET** au visa de dépôt en Préfecture, la présente délibération.

Ont signé au registre le maire et la secrétaire de séance.

Pour copie conforme
François Dumont,
Maire



La secrétaire de séance,
Mme Catherine PELLETIER,

A handwritten signature in black ink, consisting of several loops and a vertical line, representing the signature of Mme Catherine PELLETIER.